
**PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE (PAM)
CENTRE RÉGIONAL D'INTERVENTION D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION
MARINE
MER MÉDITERRANÉE (REMPEC)**

Première réunion de coordination sur la Stratégie méditerranéenne de la prévention, la préparation et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2022-2031)

REMPEC/WG.52/1/2/Rev.1
14 octobre 2022
Original : anglais

Floriana, 29 novembre - 1 décembre 2022

Point 1 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté et projet d'emploi du temps

À des fins de protection de l'environnement et de réduction des coûts, ce document ne sera pas imprimé et est mis à disposition au format numérique uniquement. Les délégués sont invités à consulter ce document sous sa forme électronique et à limiter les impressions papier.

Note du Secrétariat

Ce document fournit de brèves informations sur les mesures à prendre par les participants à la réunion, ainsi que sur le projet d'emploi du temps. Cet emploi du temps, préparé par le Secrétariat, doit être considéré comme provisoire, et peut être modifié par les participants à la réunion si jugé nécessaire.

Introduction

1. La première réunion de coordination sur la Stratégie méditerranéenne pour la prévention, la préparation et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2022-2031) se tiendra à Floriana, à Malte du 29 novembre au 1 décembre, conformément à la décision IG.25/16 sur la la Stratégie méditerranéenne pour la prévention, la préparation et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2022-2031), adopté par la 22ème réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et à ses Protocoles (COP22) (Antalya, Turquie, 7-10 décembre 2021)
2. Les objectifs principaux de la réunion seront les suivants :
 - .1 de rendre compte et évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne (2022-2031):
 - .2 de définir les actions prioritaires et proposer des activités connexes pour le biennium suivant ; et
 - .3 de définir les rôles et les responsabilités pour la mise en œuvre des activités proposées et établir des synergies opérationnelles et stratégiques, à travers des accords de partenariat spécifiques, si nécessaire, en coordonnant des initiatives et des processus parallèles pour assurer la capitalisation des efforts passés et en cours, en vue d'accroître l'efficacité des ressources et de l'expertise mobilisées pour atteindre les Objectifs Stratégiques Communs de la Stratégie Méditerranéenne (2022-2031).
3. Conformément aux disposition pratique pour la gestion et mise en œuvre de la Stratégie Méditerranéenne (2022-2031), le Centre régional Méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC), en sa capacité de Secrétariat, a invité à participer à la réunion :
 - .1 Des experts en matière de prévention et de lutte contre la pollution marine par les navires des Parties contractantes membres du Bureau des Parties contractantes à la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (« la Convention de Barcelone ») et à ses Protocoles ;
 - .2 Organisations, institutions et organismes régionaux, nationaux et internationaux concernés en qualité d'observateurs ; et
 - .3 Les Partenaires accrédités par le PNUE/PAM en qualité d'observateurs.
4. La participation des représentants susmentionnée était subordonnée à la présentation des rapports et des contributions définis dans les procédures de rapport.
5. Conformément à la Stratégie du Secrétaire général des Nations Unies sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies, la désignation de représentantes féminine(s) a été encouragé, afin de contribuer aux efforts du Secrétariat en vue d'une participation équilibrée des hommes et des femmes.
6. Pour aider les participants à la réunion dans leur travail, le Secrétariat a préparé les annotations suivantes à l'ordre du jour provisoire de la réunion.

Ouverture de la réunion

7. La réunion s'ouvrira le mardi 29 novembre 2022 à 9 h (Heure de Malte ou CET) et devrait se clôturer le jeudi 1 décembre 2022 à 12 h (Heure de Malte ou CET).

Organisation des travaux

Règlement intérieur

8. Le règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la Méditerranée contre la pollution et à ses Protocoles (UNEP/IG.43/6, annexe XI) s'applique *mutatis mutandis* aux délibérations de cette réunion.

Élection du bureau

9. **Les participants à la réunion seront invités** à élire un Président, un Vice-président et un Rapporteur.

Langues de travail

10. Les langues de travail de la réunion seront l'anglais et le français. Un service d'interprétation simultanée anglais-français-anglais sera assuré lors de la réunion. Tous les documents de travail seront disponibles dans les deux langues officielles du Centre, à savoir l'anglais et le français. Les documents d'information seront disponibles dans leur langue originale, à moins qu'une traduction n'ait été fournie dans la seconde langue de travail.

Point 1 de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour

11. L'ordre du jour, tel que proposé dans le document REMPEC/WG.52/1/1 et annoté dans le présent document, sera soumis aux participants à la réunion pour adoption. Les participants à la réunion seront également invités à arrêter son emploi du temps. Un projet d'emploi du temps est proposé en annexe du présent document.

Point 2 de l'ordre du jour

Procédure de rapport et de suivi

12. Le Secrétariat présentera le processus de consultation mené en préparation de la présente réunion, à travers le renseignement des tableaux reproduits dans le document REMPEC/WG.52/INF.3, par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone et les parties prenantes.
13. Le Secrétariat présentera la proposition de procédure de rapport et de suivi, par le biais de la plateforme en ligne développée par le REMPEC, visant également à sensibiliser le public.
14. La réunion sera invitée à discuter de la procédure de rapport et de suivi proposée, notamment son accès au public, aux Parties contractantes et aux parties prenantes.

Point 3 de l'ordre du jour

Rapport analytique

15. Le Secrétariat présentera le rapport analytique sur les besoins et les priorités des pays comparés aux actions et projets en cours et futurs des parties prenantes régionales et aux ressources disponibles, en identifiant les lacunes et les doublons, comme indiqué dans le document REMPEC/WG.52/3.
16. Le Secrétariat se référera aux contributions compilées des Parties contractantes et des parties prenantes présentées dans les documents REMPEC/WG.52/INF.4 et à l'analyse graphique reproduite dans le REMPEC/WG.52/INF.5.

17. La Réunion sera invitée à prendre note des informations fournies.

Point 4 de l'ordre du jour **Actions prioritaires pour l'exercice biennal 2024-2025 et au-delà**

18. Le Secrétariat rappellera que selon les dispositions pratiques pour la gestion et la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne (2022-2031), les résultats de la réunion seront examinés pour la préparation du Programme de travail (PoW) et du budget du PNUE/PAM, qui sera soumis à la réunion des correspondants du REMPEC pour son examen, ainsi qu'à la réunion des Points focaux du PAM pour son approbation et à la Réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles pour son adoption. Les organisations, institutions et organismes nationaux, régionaux et internationaux compétents, ainsi que les partenaires accrédités du PNUE/PAM seront encouragés à élaborer leur programme de travail respectif en tenant compte des résultats de la réunion.
19. La réunion sera invitée à discuter et à convenir des actions prioritaires pour l'élaboration du programme de travail 2024-2025 et à aider les organisations, institutions et organismes nationaux, régionaux et internationaux concernées, ainsi que les partenaires accrédités du PNUE/PAM, dans la définition de leurs programmes respectifs.

Point 5 de l'ordre du jour **Mobilisation des ressources**

20. Les opportunités de financement et les stratégies de mobilisation des ressources seront présentées par les organisations concernées et le Secrétariat pour soutenir la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre complète de la Stratégie méditerranéenne (2022-2031).
21. La réunion sera invitée à prendre note des informations fournies, à poser des questions, le cas échéant et à prendre les mesures nécessaires pour bénéficier des opportunités de financement, de manière individuelle ou collective.

Point 6 de l'ordre du jour **Rôles et responsabilités pour la mise en œuvre des actions proposées pour l'exercice biennal 2024-2025 et au-delà**

22. Compte tenu des résultats de la discussion au titre des points 4 et 5 de l'ordre du jour, la réunion sera invitée à discuter en groupes de travail :
- .1 les rôles et responsabilités pour la mise en œuvre des actions proposées pour l'exercice biennal 2024-2025, et
 - .2 la mise en place de synergies opérationnelles et stratégiques, par le biais d'accords de partenariat spécifiques, le cas échéant, en coordonnant des initiatives et des processus parallèles pour assurer la capitalisation des efforts passés et en cours, en vue d'accroître l'efficacité des ressources et de l'expertise mobilisées pour atteindre les objectifs de la Stratégie Méditerranéenne (2022-2031).
23. Les groupes de travail seront invités à rendre compte des résultats de leurs discussions, en séance plénière.

Point 7 de l'ordre du jour Questions **Autres activités**

24. La Réunion sera invitée à examiner toute autre question qui pourrait être soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour. Les Parties contractantes et les organisations partenaires auront la possibilité de présenter des initiatives, des projets et des processus parallèles.

Point 8 de l'ordre du jour

Adoption des conclusions et recommandations

25. Le projet de conclusions et de recommandations de la réunion sera soumis sous le document REMPEC/WG.52/WP.1, pour examen et adoption, tel qu'amendé par la réunion.

Clôture de la réunion

26. La réunion sera clôturée par son président le jeudi 1er décembre 2022 à 12 heures (heure locale de Malte ou CET).

Annexe
Projet d'horaire

Jour 1 – Mardi 29 novembre 2022		
08h30 – 09h00	<i>Enregistrement à la réunion</i>	
09:00 – 09:30		Ouverture de la réunion
		Organisation des travaux
	Point 1 de l'ordre du jour	Adoption de l'ordre du jour
09:30 – 10:30	Point 2 de l'ordre du jour	Procédure de rapport et de suivi
10h30 – 11h00	<i>Pause-café</i>	
11:00 – 12:00	Point 3 de l'ordre du jour	Rapport analytique
12h00 – 13h30	<i>Déjeuner</i>	
13:30 – 15:30	Point 4 de l'ordre du jour	Actions prioritaires pour l'exercice biennal 2024-2025 et au-delà
15:30 – 16:00	<i>Pause-café</i>	
16h00 – 17h30	Point 5 de l'ordre du jour	Mobilisation des ressources
17:30	Fin du jour 1	
17h30 – 19h30	<i>Réception</i>	
Jour 2 – Mercredi 30 novembre 2022		
09:00 – 10:30	Point 6 de l'ordre du jour	Rôles et responsabilités pour la mise en œuvre des actions proposées pour l'exercice biennal 2024-2025 et au-delà
10:30 – 11:00	<i>Pause-café</i>	
11:00 – 12:00	Point 6 de l'ordre du jour (suite)	Rôles et responsabilités pour la mise en œuvre des actions proposées pour l'exercice biennal 2024-2025 et au-delà
12:00 – 13:30	<i>Déjeuner</i>	
13:30 – 15:30	Point 6 de l'ordre du jour (suite)	Rôles et responsabilités pour la mise en œuvre des actions proposées pour l'exercice biennal 2024-2025 et au-delà
15:30 – 16:00	<i>Pause-café</i>	
16:00 – 17:30	Point 6 de l'ordre du jour (suite)	Rôles et responsabilités pour la mise en œuvre des actions proposées pour l'exercice biennal 2024-2025 et au-delà
17:30	Fin du jour 2	
Jour 3 – Jeudi 1er décembre 2022		
09:00 – 10:30	Point 7 de l'ordre du jour	Autres activités
10h30 – 11h00	<i>Pause-café</i>	
11h00 – 11h45	Point 8 de l'ordre du jour	Adoption des conclusions et recommandations
11h45 – 12h00		Clôture de la réunion
12:00	Fin de la réunion	

